

Reims, le 28 mars 2024

Madame la secrétaire générale,

Nous participons aujourd'hui à la réunion de repli du CSA-SA pour traiter de points essentiels comme l'évolution des emplois et la requalification des postes administratifs du BOP 214 et le mouvement des agents en services académiques. Ces sujets sont trop importants pour les personnels pour qu'on les aborde « à la légère » lors d'une instance, sans documents ou groupe de travail préalables.

Un groupe de travail s'est tenu lundi, des éléments nous ont été communiqués puis les documents ont été modifiés pour tenir compte de nos remarques, ce qui montre la légitimité de nos demandes.

- Concernant les créations/suppressions de postes administratifs, même si nous comprenons l'intérêt de créer une cellule académique de gestion des AESH du titre 2, nous ne pouvons accepter que quatre emplois soient retirés à la DSDEN de la Haute-Marne et un dans celles des Ardennes, de l'Aube et de la Marne dès cette rentrée pour la constituer. En effet, quid des agents qui ont l'expertise, l'expérience, qui ont eu peine à y parvenir, notamment dans un département comme la Haute Marne qui ne peut pas proposer beaucoup d'autres possibilités ? De même dans l'Aube, un poste de catégorie C est supprimé mais c'est un agent de catégorie B qui est chargé de la gestion des AESH ; cela nous semble incohérent. Est-ce que cette cellule n'aurait pas pu se construire par étapes, sur la ou les années à venir, en conservant les équipes opérationnelles à distance et selon un calendrier permettant le tuilage, une transition plus douce de la gestion intégrée d'une catégorie de personnels déjà précaires ? Nous nous inquiétons de l'avenir des personnels en mesure de carte, des futurs agents qui seront intégrés à la nouvelle cellule, mais aussi de tous les AESH titre 2 dont les dossiers sont complexes à gérer.
- Concernant la requalification des emplois de la filière administrative, nous souhaiterions obtenir un récapitulatif depuis le début du plan de requalifications. Nous espérons que les propositions ont été élaborées en concertation avec les services concernés, en tenant compte de la technicité attendue sur ces postes requalifiés, et que ce soit compatible avec les projets professionnels des agents.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur les personnels sociaux. Ils sont les interlocuteurs de référence au sein de l'institution scolaire, apportant expertise et conseils aux professionnels, aux élèves ainsi qu'à leur famille.

Or, depuis de très nombreuses années, non seulement leurs compétences ne sont pas réellement reconnues par la hiérarchie : le ministère, le rectorat et les DSDEN mais de plus leurs conditions de travail et leurs déroulements de carrière se sont fortement dégradés.

Lors de son discours de politique générale du 30 janvier, le premier ministre a évoqué très rapidement son souhait « d'agir pour l'enfance, notamment l'enfance en danger » sans même citer ces personnels. Comment comprendre cette absence totale de reconnaissance du corps de métier des assistants de service social de l'Education nationale et de leurs missions ? Le vendredi 22 mars, un tiers des assistants de service social que compte le ministère de l'Education Nationale, s'est retrouvé à Paris pour manifester un profond malaise et une saine colère car ils n'acceptent plus d'être déconsidérés et d'être invisibles alors qu'ils sont présents sur toutes les problématiques sociales en milieu scolaire. Dans ce contexte, comment peuvent-ils continuer à œuvrer quand leurs conditions de travail se détériorent fortement, qu'ils sont sous-valorisés, sous-payés et sous dotés et qu'ils sont confrontés à une charge de travail de plus en plus importante ?

Les représentant.e.s des personnels au titre de l'Unsa Education présent.e.s à ce CSA-SA :
Estelle Dhap, Philippe Genin, Jean-Michel Nore, Chantal Griselhouber, Sylvie Hofmann, et Eric Koenig